

Commune de RUMILLY

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

En application de l'article L. 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2013319-0017 du 15/11/2013

1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui non

Approuvé	Date	Aléa
	25/10/13	crue torrentielle
		inondation
		mouvement de terrain

Les documents de référence sont :

Pièces du PPRn approuvé

Consultables sur internet

Le règlement de ce PPR intègre la prescription de travaux oui non

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt oui non

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRm)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt oui non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R. 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité **moyenne (4)**.

5. Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

catastrophe naturelle

Date arrêté	Aléa
11/02/2010	Inondations et coulées
09/02/2009	Mouvement de terrain
24/02/2003	Inondations et coulées de boue
08/03/1994	Inondations et coulées de boue
14/05/1990	Inondations et coulées de boue
01/10/1996	Séisme
03/05/1995	Séisme

Pièces jointes

6. Cartographie et règlement

Carte réglementaire du PPRn
Règlement